

Monsieur, Madame le Maire,

J'ai appris que dans mon canton de Saint Jean de Bourmay (ou le grand Lemps, Vienne-Nord, Vienne sud, Roussillon) des maïs OGM MON 810 sécrétant des toxines anti-pyrale ont été semés. C'est la première année que nous assistons en France à une telle expansion des cultures OGMs et ce malgré l'opposition de 86% des français.

Parallèlement, les risques sanitaires et environnementaux liés à ce transgène ont conduit les gouvernements allemand, autrichien, grec et hongrois à décréter un moratoire sur sa commercialisation.

Or, malgré le risque avéré, le nom des transgéniculteurs de mon canton et la localisation des parcelles est tenue secrète avec beaucoup de vigilance par les services de l'état. Les textes (notamment un communiqué de presse du Ministère de l'agriculture et de la pêche en date du 20 mars dernier) engageaient les agriculteurs cultivant du maïs Bt 810 à avertir les propriétaires des parcelles voisines et à respecter une distance d'isolement de 50m. Aucun paysan n'a reçu de tels avertissements à ce jour de la part d'un voisin agriculteur.

**Avez-vous été consulté ou informé de la présence de cultures OGMs dans votre commune ?**

Outre qu'il m'apparaisse que le gouvernement opère à un véritable déni de démocratie à travers cette mascarade législative (le débat parlementaire a été contourné par le vote de décrets et d'arrêtés), je suis véritablement inquiet sur le devenir des cultures génétiquement modifiées sur mon canton.

Quels sont les risques pour les plantes voisines cultivées ou sauvages ?

Comment sera-t-il possible de détecter des contaminations ?

Comment les agriculteurs voisins, les apiculteurs seront-ils indemnisés en cas de contamination et dévalorisation de leur récolte, notamment pour ceux engagés dans des certifications (Agriculture Biologique, AOC, ... ) ?

Pouvez vous me donner des informations à ce sujet ? Potentiellement, des OGMs peuvent être cultivés sur notre commune ; n'êtes vous pas inquiet des tensions que cela peut générer entre les agriculteurs et avec les habitants, sachant que le risque de contamination est avéré ?

Si je vous interpelle aujourd'hui en tant que responsable de l'ordre public, c'est parce que je considère certains droits bafoués : ceux des citoyens à vivre dans un environnement sain et ceux des paysans pour une agriculture exempte d'OGM. Je suis effaré de constater que ce dossier tient si peu compte de l'opinion publique et des inquiétudes de la communauté scientifique. Ainsi, en tant que citoyen, j'estime pouvoir revendiquer le droit de savoir si des OGMs sont cultivés sur ma commune et l'organisation d'un débat public entre tous les habitants si la présence de cultures génétiquement modifiées est avérée.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ma requête et vous prie de recevoir, Monsieur le Maire l'expression de mes salutations distinguées.

# **Maïs OGM en Isère ...**

L'information est officielle (site interministériel - <http://ogm.gouv.fr>),  
depuis le 4 juillet seulement et sans autres précisions :

CANTON	nombre de parcelles	Superficie totale (en hectares)
<b>LE GRAND LEMPS</b>	<b>1</b>	<b>2,80</b>
<b>ROUSSILLON</b>	<b>21</b>	<b>57,77</b>
<b>ST JEAN DE BOURNAY</b>	<b>2</b>	<b>10,42</b>
<b>VIENNE Nord</b>	<b>1</b>	<b>3,20</b>
<b>VIENNE Sud</b>	<b>6</b>	<b>15,26</b>

D'autres cantons rhônalpins de l'Ain, de la Drôme et de l'Ardèche sont concernés.

Le Conseil Général de l'Isère  
Le Conseil Régional de Rhône-Alpes  
Les syndicats apicoles et agricoles et la Chambre d'Agriculture de l'Isère  
ont manifesté leur opposition avec l'écrasante majorité des habitants du  
Nord-Isère et de l'Europe

Des réunions publiques auront lieu au cours de l'été

**consommateurs, défendez vous  
interpellez vos élus  
soutenez vos producteurs non-OGM**

Coordination Iséroise de Résistance aux OGM en plein champ - [gehin.chantal@wanadoo.fr](mailto:gehin.chantal@wanadoo.fr)  
Bièvre Liers Environnement - Espace des Alpes - 3 avenue de Verdun - 38260 La Côte Saint André

**Les producteurs non-OGM,  
agriculteurs et apiculteurs,  
n'ont donc aucun moyen de savoir s'ils  
risquent d'être contaminés ou non.**

La circulaire européenne 2001/18 destinée à organiser la coexistence des cultures OGM et non OGM a été transcrite par décret au mépris du droit français et européen. Elle ne prévoit aucune responsabilité pour les multinationales de l'agrochimie et l'état.

L'agriculteur est seul responsable des troubles causés aux fermes voisines, à la santé, à l'environnement proche ou lointain ... A ce jour aucune compagnie d'assurances ne prend ce risque en charge.

Des communiqués de presse, sans valeur juridique, recommandent aux agriculteurs ayant semé des OGM d'en avertir leurs voisins et de respecter certaines limites. Mais rien ne les y oblige, et à l'heure actuelle le secret demeure !!

**Les principes de précaution et de sécurité sont ignorés**

Les maïs OGM semés en France (Mon810) ont été récemment interdits à la culture en Allemagne, en Autriche, en Grèce et en Hongrie pour des raisons de santé publique : ils produisent des quantités variables de toxines insecticides qui risquent d'être consommées par les animaux puis l'homme et de se retrouver dans l'environnement sans véritable étude toxicologique préalable.

**Les apports de la recherche agronomique sont méprisés**

Il existe des alternatives efficaces aux insecticides chimiques. Seul un bon équilibre écologique obtenu par l'entretien du sol, la rotation des cultures, ... peut permettre de résoudre durablement le problème des ravageurs. Se contenter de les détruire est une fausse solution qui reflète une vision archaïque à court terme. Le progrès est ailleurs avec les possibilités issues des travaux de nombreux paysans et chercheurs indépendants.

*Les maires, les voisins et les propriétaires des champs ne sont pas prévenus : les OGM portent atteinte à la démocratie, à la libre entreprise et à la propriété privée.*

*L'apiculture, l'agriculture biologique et conventionnelle sont mises en danger.*

*La biodiversité et les choix alimentaires du consommateur sont gravement menacés.*

nombreuses informations disponibles sur [www.resogm.org](http://www.resogm.org)

Ne pas jeter sur la voie publique